

Rectorat

Division des personnels enseignants

Note de service n° C-2015-24
du 5 mars 2015

Note de service

Saisie des vœux d'affectation Appréciation des services

2015

Les emplois d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont vocation, en application de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, à être occupés par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires.

Toutefois, il peut demeurer, après l'affectation de ces personnels, des emplois disponibles qui sont pourvus par des personnels non titulaires, agents contractuels. Ces personnels peuvent également assurer des suppléances.

Ainsi, la présente note de service a pour objet d'informer les agents non titulaires sur la procédure à suivre pour demander le renouvellement de leurs fonctions actuelles pour la rentrée 2015.

Christophe PROCHASSON

S O M M A I R E

- Appréciation de la manière de servir des personnels non titulaires	p.2
- Mouvement des personnels non titulaires	p.3
- Règles de saisie des vœux sur intranet	p.3-4
- Résultat du mouvement	p.4
- Annexe 1 : notice de renseignements - Maîtres auxiliaires	p.5-6
- Annexe 2 : notice de renseignements - Contractuels	p.7
- Rappel du calendrier	p.8
- Vos interlocuteurs	p.8

Appréciation de la manière de servir

A l'éventuelle appréciation portée par les corps d'inspection s'ajoute celle du chef d'établissement. Cette campagne d'appréciation est un moment privilégié d'échange et de dialogue. Les maîtres auxiliaires et les agents contractuels doivent être reçus par le chef d'établissement afin que soit fait le point sur la manière de servir et éventuellement sur les difficultés rencontrées. Ces appréciations sont déterminantes car elles permettent également une meilleure analyse des conditions de renouvellement dans leurs fonctions de ces personnels.

**La campagne permettant la collecte des avis
utilise le module "notation administrative" de GI/GC installé en établissement.**

Elle sera ouverte :

du 16 au 27 mars 2015

Les fiches d'appréciation sont éditées dans l'établissement lorsque le maître auxiliaire ou l'agent contractuel figure dans l'application GI/GC, et au rectorat dans le cas contraire (cette situation correspond principalement à celle des suppléants). Dans ce cas, les notices sont adressées aux établissements qui les joignent à celles éditées directement dans l'établissement et les traitent dans les mêmes conditions.

Le chef d'établissement **doit dater, éditer les notices puis valider la fin de la campagne et adresser au rectorat (bureau DPE 3)** un exemplaire de la notice **après signature de l'agent.**

L'utilisation du module "notation administrative" implique l'attribution d'une note administrative qui n'est pas pour autant prise en considération dans la carrière des personnels non titulaires ni dans le barème de mouvement des maîtres auxiliaires.

Toutefois, elle doit être le reflet de l'appréciation formulée par le chef d'établissement, puisqu'elle est l'addition des points attribués au titre des trois rubriques figurant sur la notice : ponctualité-assiduité, activité-efficacité, autorité-rayonnement.

TB correspond à 5 points
B correspond à 4 points
AB correspond à 3 points
Passable correspond à 2 points
Médiocre correspond à 1 point.

Au total, la note maximale est de 15 points.

Il va de soi qu'il doit y avoir également corrélation entre les croix portées dans les trois rubriques et l'appréciation générale.

Elle doit être portée à la connaissance des personnels concernés, qui peuvent éventuellement faire part de leurs observations.

Si l'agent ne peut pas être noté parce qu'il a bénéficié de congés depuis le début de l'année scolaire ou parce qu'il est arrivé depuis peu de temps dans l'établissement, il conviendra d'indiquer dans la note chiffrée : 1

Toutes les notices doivent être parvenues au bureau DPE 3 pour le 30 mars 2015.

Saisie des vœux d'affectation des personnels non titulaires

Tous les maîtres auxiliaires, professeurs contractuels (C.D.I. et C.D.D.), **y compris les** ex-professeurs contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ayant exercé pendant l'année scolaire 2014/2015 doivent participer au mouvement.

Saisie des vœux : du 16 au 27 mars 2015

par intranet sur le site académique :

**[http : //www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)
Applications de gestion
ANT (Agents Non Titulaires)**

Un accusé de réception sera édité au rectorat. Il sera envoyé les 2 et 3 avril 2015 dans l'établissement d'affectation principale et devra être retourné au rectorat, bureau DPE 3, pour le 30 avril 2015.

Règles de saisie des vœux

S'agissant d'un acte personnel, il est impératif que chacun des candidats procède lui-même à cette opération afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

Il devra noter soigneusement **son mot de passe** qui lui permettra, en cas de nécessité, de procéder à de nouvelles connexions afin de consulter ou de modifier sa demande pendant la période d'ouverture du serveur.

Le NUMEN (Identification Education Nationale) :

est obligatoire pour accéder à l'application intranet ANT.

8 vœux peuvent être saisis.

Un répertoire papier intitulé "Répertoire académique des établissements" (RAE) est disponible dans chaque établissement. Il est également communiqué sur le site de l'académie à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/rae>

Je vous informe que les agents non titulaires ne peuvent formuler des vœux mentionnés aux paragraphes IV du RAE "zone de remplacement". En effet, cette rubrique ne concerne que les agents titulaires.

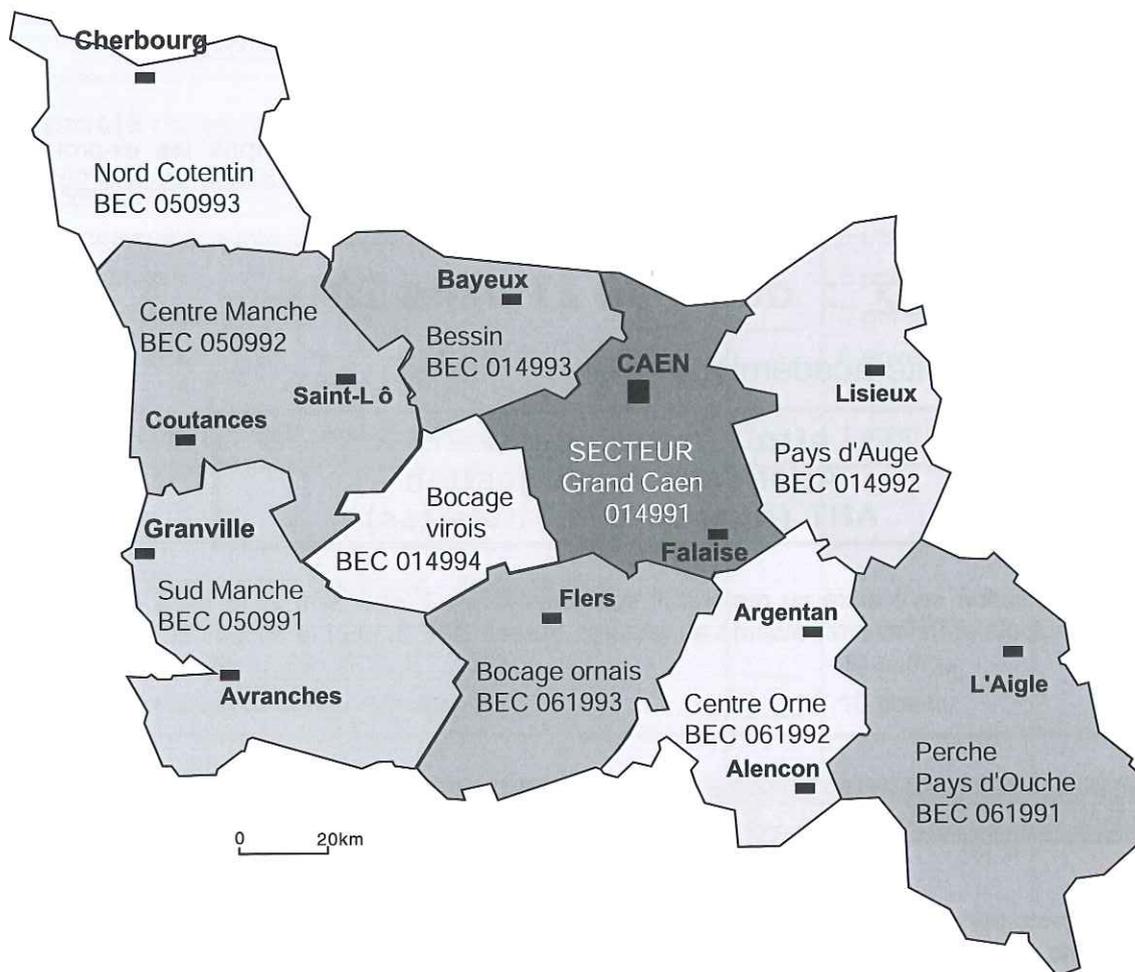
La non participation à ce mouvement sera considérée comme une démission.

Attention

Les personnels, et notamment les agents contractuels, doivent formuler des vœux les plus larges possibles.

Il est donc essentiel qu'ils émettent des vœux sur zones géographiques afin de permettre aux services de respecter au mieux leurs souhaits.

Par là même, ils augmentent leurs chances d'affectation.



Important

Tous les maîtres auxiliaires doivent remplir une notice figurant page 5 et 6 (annexe1),
 les agents contractuels, une notice figurant page 7 (annexe 2),
 y compris ceux qui, n'étant pas dans la base informatique,
 ne peuvent formuler leurs vœux sur intranet.

Résultat du mouvement

Les maîtres auxiliaires et agents contractuels concernés par le présent mouvement pourront prendre connaissance du résultat du mouvement sur le site académique :

[http : www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)
"Applications de gestion"
puis "ANT" (agents non titulaires)

... après les réunions des groupes de travail académiques prévues
 le 10 juillet 2015 et à partir du 27 août 2015 - 18 h 00

**Annexe 1 : notice de renseignements
Maîtres auxiliaires (recto - verso)**

*Notice à retourner par la voie hiérarchique
au bureau DPE 3 dûment remplie
au plus tard pour le 30 avril 2015*

Académie de Caen

Rectorat
Bureau DPE 3

Notice de renseignements

Année scolaire 2015-2016

Maître auxiliaire

A compléter recto-verso

IDENTITÉ (en lettres capitales)

NOM : _____

NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

NUMEN : _____

Nationalité : _____

(Pour les candidats n'ayant pas la nationalité française, joindre une copie recto-verso de la carte de résident ou de séjour, et éventuellement, de la carte d'étudiant de l'année en cours). **Faute de ces pièces, aucune proposition d'emploi ne pourra être faite.**

Adresse et n° de téléphone :

Etablissement(s) actuel(s) :
(désignation, adresse)

des études : _____

Discipline

enseignée : _____

**Spécialité (enseignement professionnel
ou technologique) :**

**Vœux géographiques pour
la prochaine rentrée scolaire**
(saisie intranet - notice explicative jointe)

Temps partiel souhaité :

Non

Oui

Quotité : _____

Observations éventuelles

Date :

Signature :

Joindre un timbre postal au tarif en vigueur à chaque notice

Barème applicable aux maîtres auxiliaires

A compléter par l'intéressé(e)	Barème	Réservé à l'administration
Ancienneté de services - services de M.A quelle que soit la durée effectuée pendant l'année scolaire - service national - congé de formation - allocataire IUFM - Services de MI-SE / Instituteur suppléant (*)	_____ 5 points par an _____ 5 points _____ 5 points _____ 5 points _____ 1 point par an	
Diplômes - Licence - diplômes d'arts plastiques - médaille d'or et de vermeil de musique - BTS - DUT pour disciplines STE, STT, STI - Admissibilités concours (non cumulables)	_____ 10 points _____ 10 points _____ 10 points	
Situation familiale Célibataire <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> - Conjoint : - profession ou inscrit à Pôle emploi : _____ - lieu d'exercice : _____ - Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2015 (*) - Autorité parentale unique, veuf (*)	_____ 5 points _____ 5 points par enfant _____ 10 points	
Bonifications pour l'année scolaire en cours - MA affecté sur 2 établissements ou ayant effectué 2 suppléances - MA affecté sur 3 établissements ou ayant effectué 3 suppléances ou plus	_____ 10 points _____ 15 points	
(*) joindre les pièces justificatives		

Important

Les maîtres auxiliaires pourront effectuer des suppléances
ou des remplacements dans les trois départements de l'académie.

La formulation des vœux permettra aux services académiques
d'orienter la recherche des possibilités d'affectation.

Annexe 2 : notice de renseignements Contractuels

Notice à retourner par la voie hiérarchique
au bureau DPE 3 dûment remplie
au plus tard pour le 30 avril 2015

Académie de Caen

Rectorat
Bureau DPE 3

Année scolaire 2015-2016

Notice de renseignements

Professeur contractuel

IDENTITÉ (en lettres capitales)

NOM : _____

NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

NUMEN : _____

Nationalité : _____

(Pour les candidats n'ayant pas la nationalité française, joindre une copie recto-verso de la carte de résident ou de séjour, et éventuellement, de la carte d'étudiant de l'année en cours). **Faute de ces pièces, aucune proposition d'emploi ne pourra être faite.**

Adresse et n° de téléphone :

Etablissement(s) actuel(s) :
(désignation, adresse)

des études : _____

Discipline

enseignée : _____

Spécialité (enseignement professionnel
ou technologique) :

**Vœux géographiques pour
la prochaine rentrée scolaire**
(saisie intranet - notice explicative jointe)

Quotité

Temps complet

Temps partiel
(CDI uniquement)

Eventuellement, acceptez-
vous une quotité inférieure
au temps plein ?

Oui Non

Quotité : _____

Temps incomplet
souhaité

Quotité : _____

Précisez la quotité
minimum : _____

Observations éventuelles

Date :

Signature :

Joindre un timbre postal au tarif en vigueur à chaque notice

Rappel du calendrier

Saisie des appréciations par les chefs d'établissement **entre le 16 au 27 mars 2015**.

Toutes les fiches doivent être parvenues au bureau DPE 3 **pour le 30 mars 2015**, délai de rigueur.

Formulation des vœux d'affectation

Saisie des vœux par les personnels souhaitant être réaffectés à la rentrée scolaire 2015 **entre le 16 et le 27 mars 2015**, sur intranet :

**http : www.ac-caen.fr
"Applications de gestion"
puis "ANT" (agents non titulaires)**

Envoi des notices de renseignement pour le 30 avril 2015, délai de rigueur.

Vos interlocuteurs

Bureau DPE 3 - dpe3@ac-caen.fr

fax : 02.31.30.16.57

	Chef de bureau	Yann PARIS	02.31.30.15.25
DPE 3 A -	Sciences de la Vie et de la Terre Génie biologique, EPS, Arts du spectacle	Odile LEMONNIER	02.31.30.16.93
DPE 3 B -	Allemand Personnels d'éducation	Caroline AZE	02.31.30.15.17
DPE 3 C -	Disciplines littéraires à l'exception des langues et de la philosophie	Sarah DELACOUR	02.31.30.15.18
DPE 3 D -	Mathématiques, Technologie Sciences Physiques, Physique Appliquée, Mathématiques-Sciences Physiques	Anna HOLLIER-LAROUSSE	02.31.30.16.74
DPE 3 E -	Sciences économiques et sociales, Philosophie Disciplines techniques du secteur tertiaire (STE) Coordinateurs apprentissage Assistants techniques de chefs de travaux	Gwénaëlle GALVAN	02.31.30.17.99
DPE 3 F -	Sciences biologiques et Sciences sociales appliquées, STI (sauf Métiers du bois et Bâtiment et travaux publics)	Martine HALLEY	02.31.30.16.94
DPE 3 G -	Arts plastiques, arts appliqués Education musicale, Orientation,	Pascale LEMONNIER	02.31.30.17.48
DPE 3 I -	Langues autres que l'Allemand	Caroline TENDRON	02.31.30.08.24
DPE 3 J -	Documentation Sciences et Techniques Industrielles : Métiers du bois, Bâtiment et travaux publics Agents contractuels MLDS - CFC	Catherine ROUIL	02.31.30.17.59